

COMPTES CONSOLIDÉS 2024



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Ecart d'acquisition	8	13 136	8 914
Immobilisations incorporelles	9	34 603	36 236
Immobilisations corporelles	10	89 565	87 946
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	19 858	17 458
Autres actifs financiers	12	4 881	5 430
Impôts différés actifs	27	22 200	20 193
Clients sur opérations de financements > 1 an	14	18 230	24 575
Autres actifs non courants	15	2 261	2 668
ACTIFS NON COURANTS (A)		204 734	203 420
Stocks	13	219 654	214 045
Clients	14	95 596	144 562
Clients sur opérations de financements < 1 an	14	19 300	16 685
Autres actifs courants	15	28 413	25 037
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	34 807	41 422
Instruments dérivés	19	-	2 660
ACTIFS COURANTS (B)		397 770	444 411
TOTAL DES ACTIFS (A+B)		602 504	647 831

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capital	20	4 078	4 078
Primes d'émission	20	3 753	3 753
Réserves et résultat consolidés		197 961	177 654
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE) (A)		205 792	185 485
Intérêts minoritaires (B)		(242)	(283)
CAPITAUX PROPRES (DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ)		205 550	185 202
Dettes financières à long terme	21	199 818	64 804
Passifs de loyer non courants	11	13 778	11 957
Impôts différés passifs	27	11 501	11 389
Provisions	23	4 799	4 449
PASSIFS NON COURANTS (C)		229 896	92 599
Fournisseurs	25	61 143	84 420
Autres passifs courants	26	34 930	33 271
Dettes financières à court terme	21	53 282	236 894
Passifs de loyer courants	11	5 771	4 961
Provisions	23	11 909	10 484
Instruments dérivés	19	23	-
PASSIFS COURANTS (D)		167 058	370 030
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D)		602 504	647 831

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Note	31/12/2024		31/12/2023	
Produits des activités ordinaires	28	640 101	100,0%	759 375	100,0%
Coût des ventes	29	(477 446)	-69,9%	(618 018)	-81,4%
Frais commerciaux		(37 560)	-5,9%	(37 217)	-4,9%
Frais administratifs et généraux	30	(65 342)	-10,2%	(62 309)	-8,2%
Frais de recherche et développement	31	(14 561)	-2,3%	(14 336)	-1,9%
Gains / (Pertes) de change	32	(194)	-0,0%	(537)	-0,1%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		44 998	6,9%	26 958	3,6%
Autres produits et charges opérationnels	35	755	-0,1%	4 705	0,6%
RESULTAT OPERATIONNEL		45 753	5,5%	31 663	4,2%
Coût de l'endettement financier net	36	(16 804)	-2,6%	(14 687)	-1,9%
Gains / (Pertes) de change	32	(10 870)	-0,0%	(19 901)	-2,6%
Autres produits et charges financiers	36	990	0,2%	3 933	0,5%
RESULTAT AVANT IMPOTS		19 069	3,0%	1 008	0,1%
Impôts sur le résultat	37	(3 945)	0,9%	(774)	-0,1%
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		15 124	2,0%	234	0,0%
dont Résultat net part du groupe		15 085		186	
dont Résultat net part des minoritaires		39		48	
RÉSULTAT NET PAR ACTION	39	0,48		0,01	
Résultat net dilué par action	39	0,48		0,01	

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET (A)		15 124	234
ELEMENTS RECYCLABLES EN RESULTAT			
Ecart de conversion relatifs aux éléments monétaires faisant partie d'investissement net dans des activités à l'étranger		898	(5 382)
Ecart de conversion des états financiers des filiales		4 059	(14 833)
ELEMENTS NON RECYCLABLES EN RESULTAT			
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	24	156	(222)
Impôts	27	(1 865)	579
Total des autres éléments du résultat global (B)		3 248	(19 858)
Total du résultat global (A+B)		18 372	(19 624)
dont part du Groupe		18 330	(19 686)
dont part des minoritaires		42	62

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net consolidé		15 124	234
Dotations aux amortissements		19 112	19 456
Dotations / (Reprises) sur provisions (sauf sur actif circulant)		2 477	477
Variation de la juste valeur des instruments financiers		-	-
Pertes et gains de change latents	32	8 902	18 486
Variation des impôts différés	37	(2 967)	(6 259)
Plus et moins values de cession		(331)	(4 738)
Intérêts sur emprunts	36	15 135	8 259
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		57 452	35 915
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	41	15 721	(12 720)
Variation des créances sur opérations de financement	42	2 134	12 079
Variation des autres actifs non courants			
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		75 306	35 274
Acquisitions d'immobilisations		(12 481)	(14 321)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		1 476	6 719
Dividendes reçus		-	-
Impact des variations de périmètre		-	-
Variation des dettes sur immobilisations		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(11 005)	(7 602)
Dividendes versés aux actionnaires		-	-
Autres produits financiers		1 668	5 300
Emissions d'emprunts	21	1 398	15 172
Remboursements d'emprunts et autres	21	(41 959)	(25 422)
Remboursements des passifs de loyers	11	(8 056)	(7 576)
Actions propres		(44)	(108)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(46 993)	(12 634)
VARIATION DE TRESORERIE		17 308	15 036
Trésorerie ouverture	43	4 762	(3 312)
Trésorerie variation cours devises		(1 689)	(6 963)
Trésorerie de clôture	43	20 381	4 762
TOTAL VARIATION DE TRESORERIE		17 308	15 036

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées*	Résultat de l'exercice	Actions propres**	Actions gratuites***	Ecarts de conversion	Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2022	4 078	3 753	286 112	(15 282)	(14 734)		(64 803)	27	199 151	(330)	198 821
Variation de capital de la société consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2022	-	-	(15 282)	15 282	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués par la société consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	186	-	-	-	-	186	47	234
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	(19 636)	(222)	(19 858)	-	(19 858)
Total du résultat global	-	-	-	186	-	-	(19 636)	(222)	(19 671)	47	(19 624)
Actions propres	-	-	-	-	(122)	-	-	-	(122)	-	(122)
Autres mouvements****	-	-	6 127	-	-	-	-	-	6 127	-	6 127
Situation au 31 décembre 2023	4 078	3 753	276 957	186	(14 855)	-	(84 439)	(195)	185 485	(283)	185 202
Variation de capital de la société consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2023	-	-	186	(186)	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués par la société consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	15 082	-	-	-	-	15 082	42	15 124
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	3 092	156	3 248	-	3 248
Total du résultat global	-	-	-	15 082	-	-	3 092	156	18 330	42	18 372
Actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements****	-	-	1 977	-	-	-	-	-	1 977	(1)	1 976
Situation au 31 décembre 2024	4 078	3 753	279 120	15 082	(14 855)	-	(81 347)	(39)	205 792	(242)	205 550

* Les réserves consolidées sont essentiellement composées de report à nouveau.

**Pour les trois périodes, le montant présenté dans la colonne "actions propres" a été ramené à la valeur d'inventaire, avec pour contrepartie les réserves consolidées.

***Suite à la non-atteinte des objectifs fixés, le plan d'attribution d'actions gratuites du 13 mars 2018 a été intégralement repris sur l'exercice précédent.

****Les autres mouvements incluent principalement les effets de l'hyperinflation en Argentine et en Turquie.

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF	2
BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF	3
COMPTE DE RÉSULTAT	4
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
NOTE 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES	10
NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
NOTE 3 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	11
3.1 Base de préparation des états financiers	11
3.2 Estimations et jugements comptables déterminants	12
3.3 Méthodes de consolidation	13
3.4 Traitement des comptes et transactions intercompagnies	13
3.5 Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères	13
3.6 Conversion des opérations en devises	14
3.7 Regroupements d'entreprises	14
3.8 Information sectorielle	15
NOTE 4 PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN	16
4.1 Ecart d'acquisition	16
4.2 Immobilisations incorporelles	16
4.3 Immobilisations corporelles	17
4.4 Contrats de location	18
4.5 Autres actifs financiers	18
4.6 Stocks et encours	18
4.7 Créances clients	19
4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
4.9 Actions propres	21
4.10 Engagements de retraite et assimilés	21
4.11 Provisions et passifs éventuels	21
4.12 Emprunts	22
4.13 Impôts différés	22
NOTE 5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS	23
NOTE 6 PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DU COMPTE DE RÉSULTAT	24
6.1 Reconnaissance des produits	24
6.2 Coûts des ventes	24
6.3 Frais commerciaux	24
6.4 Frais administratifs et généraux	25
6.5 Frais de recherche et développement	25
6.6 Autres produits et charges opérationnels	25
6.7 Résultat opérationnel	25
6.8 Coût de l'endettement financier net	25
6.9 Autres produits et charges financiers	25
6.10 Résultats par action	25
NOTE 7 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	26
NOTE 8 ECARTS D'ACQUISITION	28
NOTE 9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30
NOTE 10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31
NOTE 11 IFRS 16	32
NOTE 12 AUTRES ACTIFS FINANCIERS	33
NOTE 13 STOCKS ET EN-COURS	33
NOTE 14 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	34
NOTE 15 AUTRES ACTIFS	35
NOTE 16 CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE	36
NOTE 17 GESTION DU RISQUE DE CHANGE	36
NOTE 18 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	37
NOTE 19 INSTRUMENTS DERIVES	37
NOTE 20 CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'ÉMISSION	37

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 21	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	39
NOTE 22	GESTION DU RISQUE DE TAUX	41
NOTE 23	PROVISIONS	41
NOTE 24	AVANTAGES AU PERSONNEL	42
NOTE 25	DETTES PAR ÉCHÉANCE	43
NOTE 26	AUTRES PASSIFS COURANTS	43
NOTE 27	IMPÔTS DIFFÉRÉS	44
NOTE 28	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	44
NOTE 29	COÛTS DES VENTES	45
NOTE 30	FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX	45
NOTE 31	FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	45
NOTE 32	GAINS ET PERTES DE CHANGE	45
NOTE 33	CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	46
NOTE 34	CHARGES DE PERSONNEL	46
NOTE 35	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	46
NOTE 36	COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	47
NOTE 37	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	47
NOTE 38	RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGE D'IMPÔT RÉELLE ET THÉORIQUE	47
NOTE 39	RÉSULTATS PAR ACTION	48
NOTE 40	INFORMATION SECTORIELLE	48
40.1	Répartition du chiffre d'affaire	48
40.2	Principaux indicateurs par secteur d'activité	48
NOTE 41	DÉTAIL DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	49
NOTE 42	DÉTAIL DE LA VARIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	49
NOTE 43	COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE	49
NOTE 44	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	50
44.1	Opérations avec les entreprises liées	50
44.2	Sommes allouées aux dirigeants	50
NOTE 45	ENGAGEMENTS HORS BILAN	50
NOTE 46	EFFECTIF MOYEN DU GROUPE	51
NOTE 47	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	51
NOTE 48	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	51

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Haulotte Group S.A. fabrique et distribue par l'intermédiaire de ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») des nacelles et des plateformes élévatrices de personnes.

Haulotte Group est également présent sur le secteur de la location de matériel d'élévation de personnes et de levage.

Haulotte Group S.A. est une société anonyme enregistrée à Saint-Etienne (France) et son siège social est à Lorette. La société est cotée à la Bourse de Paris Compartiment B (Mid-caps).

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2024 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Haulotte Group S.A. le 18 mars 2025. Ils sont exprimés en milliers d'Euros (K€).

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Après une année 2023 historique, les signes de ralentissement du marché mondial de la nacelle, observés d'abord en Europe depuis le 2ème semestre 2023, se sont étendus à l'ensemble des zones du monde tout au long de l'année 2024. Le marché nord-américain est redevenu le 1er marché mondial. Le marché chinois affiche quant à lui une forte baisse par rapport à l'année précédente. Le niveau du marché européen est difficile à évaluer du fait des importations massives de nacelles produites en Chine, en anticipation des droits de douanes complémentaires décidés par l'Union Européenne. La montée en puissance des constructeurs chinois (électrification, élargissement de la gamme, augmentation de la présence internationale) se poursuit avec des effets significatifs en Europe. L'amélioration des indices d'achat de matières premières et la normalisation de la chaîne d'approvisionnement des composants se sont confirmés en 2024.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 3 - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf mention particulière, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et en application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception des textes suivants, appliqués par le Groupe depuis le 1er janvier 2024 :

- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs »
- Modifications d'IAS 1 :
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur »
 - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »
- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail ».

Ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2024.

Pour l'exercice 2024, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

Les nouvelles normes, modifications et interprétations publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore appliquées par le Groupe sont les suivantes :

Texte	Date d'entrée en vigueur obligatoire prévue par l'IASB	Texte adopté par l'Union européenne à date
Modifications d'IAS 21 « Absence de convertibilité »	01/01/2025	OUI
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers »	01/01/2026	NON
Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7 découlant des « Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11 »	01/01/2026	NON
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Contrats référençant de l'électricité dépendant de facteurs naturels »	01/01/2026	NON
Norme IFRS 18 : « États financiers : Présentation et informations à fournir »	01/01/2027	NON
Norme IFRS 19 : « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir »	01/01/2027	NON

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

3.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS

3.2.1 Hypothèses, jugements clés et appréciations

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements jugés raisonnables au vu des circonstances. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les aspects suivants :

- les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition (cf. note 4.1),
- l'appréciation du risque de contrepartie client : l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients (cf note 4.7) se fonde sur la mise en place de procédures de notation (cf note 5 b) et le cas échéant, sur une analyse reposant sur la capacité du Groupe à récupérer les équipements en cas de défaillance du client et à les écouler à une valeur déterminée. Cette valeur de revente est estimée sur la base de l'historique des ventes de machines d'occasion réalisées par le Groupe depuis plusieurs années. La cohérence de ces valeurs avec les cotations des actifs d'occasion généralement admises sur le marché est également vérifiée. Il n'existe pas à ce jour d'éléments susceptibles de remettre en cause l'évaluation de cette valeur recouvrable et notamment la validité des cotes des équipements d'occasion. Toutefois, une dégradation à l'avenir des valeurs de marché des machines d'occasion est susceptible d'entraîner la constatation de dépréciations complémentaires des comptes clients,
- la valeur de réalisation des stocks (cf. note 4.6) : la valeur nette de réalisation des stocks d'encours et de produits finis au 31 décembre 2024 déterminée sur la base de transactions observées et fonction du millésime de fabrication des machines, reste nettement supérieure à leur coût de revient,
- l'appréciation du caractère préférentiel des valeurs résiduelles garanties : le traitement comptable associé aux transactions assorties de telles garanties (cf. note 4.7.2) repose sur le postulat quasiment systématiquement vérifié à ce jour de l'attractivité de l'option de rachat de l'équipement à la valeur résiduelle offerte au client par rapport aux valeurs observées sur le marché de l'occasion. Si ce postulat n'était plus confirmé, le traitement comptable des transactions futures devrait être adapté en conséquence.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernant également les éléments suivants :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment dans le cadre des relations tripartites exposées dans les notes 4.7.2 à 4.7.4,
- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. note 4.3),
- l'évaluation des provisions, notamment pour garantie constructeur (cf. note 4.11) et pour engagements de retraites (cf. note 4.10),
- la reconnaissance d'impôts différés actifs (cf. note 4.13).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

3.2.2 Evaluation des risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact significatif sur Haulotte Group

Les principaux risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact sur le Groupe identifiés au 31 Décembre 2024 sont liés d'une part au risque de marché, à l'environnement monétaire dans lequel évolue le Groupe, et d'autre part aux éléments liés à sa liquidité. Concernant le marché (les variations ci-après sont à taux de change constant et hors application d'IAS 29 et hors application d'IFRS 16), l'exercice 2024 a été marqué par une baisse du chiffre d'affaires de -17 %. Sur l'année, les ventes d'engins baissent de -20 %, l'activité de location de -11 % et les activités de services sont en croissance de +9 %.

Un autre risque est lié à l'environnement monétaire. Le Groupe conserve sa politique de gestion centralisée du change telle que décrite dans la note 5.a et reste attentif aux évolutions des devises sur ses principaux marchés, celles-ci pouvant impacter significativement sa performance financière (note 5.a).

Concernant le dernier risque, relatif à la liquidité, la gestion de trésorerie de Haulotte Group est centralisée et le financement courant et prévisionnel de la société mère et des filiales est géré au siège. L'ensemble des excédents de trésorerie peut être placé par la société mère, à des conditions de marché, en SICAV monétaires ou comptes de dépôt à terme sans risque sur le montant du capital.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les évolutions relatives à l'endettement du Groupe en 2024 sont mentionnées dans la note 21 et la note 48 sur les événements postérieurs à la clôture.

Dans un contexte très incertain, Haulotte dispose des leviers opérationnels et des ressources financières pour faire face à ses besoins de trésorerie opérationnelle en 2025.

3.2.3 Prise en compte des risques liés aux changements climatiques

Le Groupe a pris en compte les impacts et risques financiers liés aux changements climatiques.

Le Groupe a analysé ce risque sur l'ensemble de son information financière et a porté une attention particulière sur les aspects suivants :

- Tests de perte de valeur des écarts d'acquisition ;
- Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- Valeur de réalisation des stocks ;
- Evaluation et exhaustivité des provisions.

Au 31 Décembre 2024, nous n'avons pas identifié de risque climatique significatif pouvant avoir un impact sur les états financiers.

3.3 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales dans lesquelles Haulotte Group S.A. dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, Haulotte Group enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence. Au 31 décembre 2024, le Groupe ne compte aucune société mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 7.

3.4 TRAITEMENT DES COMPTES ET TRANSACTIONS INTERCOMPAGNIES

Les comptes et transactions entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

3.5 MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

La devise fonctionnelle de la société consolidante, Haulotte Group S.A., est l'Euro qui est également retenue comme devise de présentation des comptes consolidés.

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, définie comme la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (Euro), sont convertis dans la monnaie de présentation selon les règles suivantes :

- Conversion des éléments d'actif et de passif au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Conversion des éléments du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice (moyenne des 12 taux mensuels) à moins que les cours de change connaissent des fluctuations importantes et qu'en conséquence, l'utilisation du cours moyen pour une période ne soit pas appropriée. En application de la norme IAS 29, les éléments du compte de résultat des entités Haulotte Argentina S.A., Horizon High Reach Limited et Acarlir Dis Ticaret. ont été convertis au taux de clôture de l'exercice.

Les différences de conversion résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et ventilées entre la part du Groupe et la part des minoritaires.

En cas de cession d'une entité, les écarts de conversion qui étaient comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés des capitaux propres en résultat de la période lors de la comptabilisation du profit ou de la perte résultant de la sortie. Ces montants seront alors inclus dans le résultat de cession parmi les « Autres

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

produits et charges opérationnels » de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Ils doivent donc être libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et être convertis au cours de clôture.

3.6 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations libellées en devises sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de la clôture à chaque arrêté comptable.

Les gains et les pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes de change » du résultat opérationnel et du résultat financier à l'exception des montants assimilables à des investissements nets à l'étranger, tels que définis par la norme IAS 21, pour lesquels les variations de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de remboursement anticipé d'un compte-courant assimilé à un investissement net à l'étranger, l'approche retenue est la suivante : la réduction de participation associée s'apprécie en valeur relative et implique une diminution du pourcentage d'intérêts. Selon cette approche, aucun recyclage en résultat des écarts de change n'est opéré en cas de remboursement du prêt. Celui-ci ne constitue pas une sortie partielle puisqu'il ne réduit pas le pourcentage d'intérêts dans la filiale étrangère.

3.7 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée, « Regroupements d'entreprises » :

- Les actifs identifiables acquis et les passifs assumés et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Un actif non courant, (ou groupe d'actifs destinés à être cédés) acquis qui est classé comme détenu en vue de la vente à la date d'acquisition est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Seuls les passifs de l'entité acquise sont pris en compte : ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation de procéder à cette restructuration en date d'acquisition. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.
- L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat (cf. note 4.1).
- Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.
- Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois) ; tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe (dans la ligne « Autres produits et charges opérationnels »).
- En cas d'acquisition par étapes, la prise du contrôle sur l'acquise déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » si le montant est significatif.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

3.8 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié le principal décideur opérationnel de l'entité comme étant le Comité Exécutif. Le Comité revoit le reporting interne du Groupe afin d'évaluer sa performance et de décider de l'allocation des ressources. Sur la base de ce reporting, la direction a déterminé les secteurs opérationnels.

Le Comité analyse l'activité en fonction des principales branches d'activité du Groupe. Ces branches d'activité sont :

- la fabrication et la commercialisation de matériel de levage,
- la location de matériel de levage,
- les services (pièces de rechange et réparations).

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux trois secteurs d'activité du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

Le reporting interne utilisé par le Comité Exécutif est basé sur la présentation comptable des comptes suivant les principes IFRS, et inclut l'ensemble des activités du Groupe.

Les principaux indicateurs de performance revus par le Comité Exécutif sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant. Par ailleurs, le Comité suit les principaux agrégats du bilan : stocks et créances clients.

Le Groupe n'a pas identifié de client représentant plus de 10% de ses produits des activités ordinaires.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 4 - PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

4.1 ECARTS D'ACQUISITION

Les goodwills relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrés à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ». Ils résultent de l'application des principes de regroupement d'entreprises, tels que décrit dans la note 3.7 ci-dessus.

Les écarts d'acquisition négatifs, ou badwills sont comptabilisés immédiatement en « Autres produits et charges opérationnels » de l'exercice d'acquisition et au plus tard dans un délai de 12 mois, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs et passifs acquis.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais soumis à un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Différentes UGT ont été définies par le Groupe :

- UGT Amérique du Nord regroupant l'ensemble des filiales nord-américaines (notamment les activités de distribution de nacelles et de Biljax) ;
- Les filiales de location du Groupe représentant chacune une UGT indépendante : Horizon Argentine ;
- Les filiales de production et de distribution (hors Amérique du Nord et Turquie) du Groupe forment un groupe d'UGT ;
- UGT Acarlar Makine, pour l'activité de distribution en Turquie.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur. Les bases d'évaluation de la valeur d'utilité reposent sur des business plan établis sur plusieurs années (5 ans généralement) dont les flux sont extrapolés au-delà et actualisés, ou pour certaines filiales de location sur l'estimation de la valeur de marché des actifs de location.

Les dépréciations des goodwills sont irréversibles.

Les produits et charges résultant respectivement de la comptabilisation des écarts d'acquisition négatifs et des dépréciations des écarts d'acquisition positifs sont enregistrés en « Autres produits et charges opérationnels ».

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (conception de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet est établie,
- la direction montre son intention d'achever le projet,
- l'entité a la capacité d'utiliser ou de vendre cet actif incorporel,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- il existe des ressources techniques, financières appropriées pour achever le projet,
- le coût de cet actif peut être mesuré de manière fiable.

Les autres dépenses de développement ne remplissant pas ces critères sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont réalisées. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en immobilisations au cours des périodes ultérieures.

Les frais de développement immobilisés sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif soit entre 2 et 5 ans.

Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore totalement amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation, dès lors que des indices de pertes de valeur (avantages économiques obtenus inférieurs à ceux projetés initialement) sont identifiés. Une comparaison entre la valeur capitalisée des coûts de développement et les flux de trésorerie projetés sur un horizon entre 2 et 5 ans est alors réalisée afin de déterminer le montant éventuel de la dépréciation à constater.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Portefeuille clients

Un portefeuille clients a été déterminé lors de l'allocation du prix d'acquisition de la société Acarlar.

Le prix payé lors de l'acquisition de cette société tenait compte des relations que celle – ci entretient avec ses clients. Seules les relations avec les clients existants à la date de la transaction ont été évaluées.

La juste valeur du portefeuille clients a été déterminée par la mise en œuvre de la méthode des surprofits. La durée de vie du portefeuille clients a été fixée à 10 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels, brevets...) sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans.

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durée
Bâtiments industriels :	
Structure	30 à 40 ans
Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions :	
Structure	10 à 40 ans
Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

4.4 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'une dette au titre de l'obligation de paiement.

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût qui comprend le montant initial de la dette auquel est ajouté, s'il y a lieu, les paiements d'avances faits au loueur, les coûts directs initiaux encourus pour la conclusion du contrat et les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat).

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous – jacents (la durée retenue est la première échéance de sortie ; à moins que des informations spécifiques n'amènent à retenir une période plus longue).

A la date de prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Le droit d'utilisation et la dette peuvent être réestimés dans les situations suivantes :

- Révision de la durée de location ;
- Modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- Révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Les hypothèses clés que le Groupe utilise pour la mise en oeuvre de la norme sont les suivantes :

- Durées : Le Groupe a décidé de retenir les durées contractuelles des contrats. La durée retenue correspond à la durée pendant laquelle le preneur est raisonnablement certain de rester en tenant compte des options de sortie et de reconduction du contrat.
- Taux d'actualisation : Le Groupe a souhaité recourir aux mesures de simplification recommandées par la norme et ainsi utiliser le taux d'intérêt marginal le plus pertinent en tenant compte de la catégorie de l'actif, de la durée du contrat et de l'environnement économique.

4.5 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Dans la norme IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs évalués au coût amorti,
- Les actifs évalués à la juste valeur par le résultat,
- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Dans ses autres actifs financiers, le Groupe porte essentiellement des prêts. Ils sont comptabilisés à la juste valeur du prix payé ajusté des coûts d'acquisition à la date d'entrée et au coût amorti à chaque clôture. Toute perte de valeur de ces actifs (hors créances, voir Note 4.7) est comptabilisée immédiatement en compte de résultat parmi les « Autres produits et charges financiers ». La juste valeur de ces actifs financiers est équivalente à leur valeur comptable.

Ce poste est également composé de dépôts et cautionnements.

4.6 STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée ;
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale) ;
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable des stocks définie ci-dessus.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

4.7 CRÉANCES CLIENTS

Quatre cas sont à distinguer :

- Les créances issues de transactions dont le financement est assuré directement par les clients (4.7.1) sans que le Groupe n'accorde de garantie aux établissements.
- Les créances issues de transactions pour lesquelles Haulotte Group accorde des garanties à l'organisme de financement du client (4.7.2).
- Les créances issues de contrats de location financement ou de ventes à crédit avec Haulotte Group (4.7.3).
- Les créances issues de transactions de crédit-bail adossé (4.7.4).

Ces types de transactions relèvent de traitements comptables différents détaillés ci-après.

4.7.1 Ventes sans garantie ou financement accordés par le Groupe

Les créances sont enregistrées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Elles sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du TIE, déduction faite des dépréciations.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation dès lors que des éléments faisant présumer un risque réel et sérieux de non recouvrement sont identifiés. La dépréciation est calculée en comparant la valeur de la créance à la date à laquelle le risque de non recouvrement est identifié et la valeur des équipements représentatifs de la créance à cette même date. Cette politique de dépréciation repose sur les deux éléments suivants :

- les biens représentatifs des créances peuvent être récupérés par Haulotte Group en cas de défaillance du client, ceci étant contractuellement défini,
- une connaissance précise des valeurs de marché des équipements et un marché actif.

Ces valeurs de marché sont estimées sur la base d'historique de ventes d'équipements d'occasion réalisées par le Groupe au cours des dernières années et corroborées avec les cotations issues des pratiques du marché.

4.7.2 Ventes avec garanties accordées par le Groupe

Conformément aux pratiques du secteur, Haulotte Group accorde des garanties aux organismes financiers proposant des solutions de financement à ses clients. Dans ces cas, Haulotte Group cède l'équipement à l'organisme financier qui contracte ensuite avec le client utilisateur final de l'équipement :

- soit une vente à crédit,
- soit une location financement.

Les garanties consenties par Haulotte Group peuvent être de plusieurs types, en fonction des contrats cadres conclus avec les organismes financiers et du niveau de risque attribué au client par l'organisme financier. Les différentes formes de garanties accordées par Haulotte sont rappelées ci-après :

Garantie sous forme d'engagement de poursuite de loyers :

Haulotte Group s'engage auprès de l'organisme financier à se substituer au débiteur en cas de défaillance, en prenant en charge dès les premiers incidents de paiement l'intégralité du capital restant dû par le débiteur. Haulotte Group dispose d'un droit de récupération des équipements en contrepartie de sa substitution au débiteur défaillant.

Garantie sous forme d'abondement à un pool de risques :

Dans ce cas, une partie du montant de la vente à l'organisme de financement est abondée dans un fonds de garantie destiné à couvrir les éventuelles défaillances futures des débiteurs jusqu'à un montant maximal fixe déterminé contractuellement. En cas de défaillance d'un client éligible au pool, l'organisme financier est assuré du recouvrement de sa créance telle que définie dans le contrat (différence entre les sommes dues par le client au moment du défaut et une valeur contractuellement définie exprimée en pourcentage du prix de vente initial du bien financé et dégressive dans le temps).

Garantie spécifique couvrant un montant déterminé pour une créance donnée :

Dans ce cas, le recours de l'organisme financier est défini créance par créance. L'organisme financier confirme à chaque arrêté comptable le montant de son recours spécifique sur chacune des créances ayant fait l'objet de ce type de garantie ciblée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Au plan comptable, les trois types de garanties associées aux différents contrats conclus entre l'organisme financier et le client utilisateur sont analysés en substance :

- comme un prêt octroyé au client final par Haulotte Group, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la vente à crédit),
- comme un contrat de location financement entre Haulotte Group et le client final, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la location financement).

L'analyse des contrats ci-dessus au regard des dispositions de la norme IFRS 9 démontre que Haulotte Group est dans une situation dite de "maintien d'implication"; la quote-part des créances maintenue au bilan à ce titre correspond au montant maximum pouvant être reversé par Haulotte au titre de la garantie donnée.

Ainsi pour les contrats assortis de ce type de garantie, le traitement comptable suivant est retenu : comptabilisation d'une créance (dénommée « créance sur opérations de financement » au bilan) pour le montant de la garantie octroyée à l'organisme financier en contrepartie d'une dette financière (dénommée « garanties » au bilan). Ces créances et ces dettes s'éteignent au rythme des paiements des loyers par le client à l'organisme financier.

Dans le cas d'une garantie avec abondement à un pool de risque, le montant comptabilisé en créance et en dette est limité au montant du recours global que peut exercer l'organisme financier vis-à-vis de Haulotte Group.

Haulotte Group évalue à chaque arrêté comptable les risques de mise en œuvre des garanties ainsi accordées à l'examen des incidents de paiements qui auraient été déclarés par les organismes financiers. Une dépréciation des créances est alors constatée selon les mêmes principes de détermination que ceux énoncés dans la note 4.7.1.

Les autres garanties données par Haulotte Group sont reprises dans les engagements hors bilan en note 45.

4.7.3 Contrats de location financement et ventes à crédit

Des contrats de vente à crédit ou de location sont également conclus directement entre Haulotte Group et ses clients sans l'intermédiation d'organismes financiers.

Les contrats de vente à crédit sont analysés selon les dispositions de la norme IFRS 15 (voir note 6.1).

L'analyse des contrats de location financement au regard des dispositions de la norme IFRS 16 conduit à les qualifier de contrats de location financement dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des équipements est bien transférée aux preneurs.

Le traitement comptable de ces opérations est le suivant :

- la vente de l'équipement est constatée dans la rubrique « produit des activités ordinaires » du compte de résultat à la date de la signature du contrat par les parties,
- une créance d'exploitation (incluse au niveau des « créances sur opérations de financement » au bilan) est constatée vis-à-vis du client final ventilée en actif courant pour la fraction des loyers devant être encaissée à moins d'un an et en actif non courant pour le solde,
- au cours des exercices suivants, le paiement reçu du client au titre de la location ou de la vente à crédit est affecté en un produit financier et un amortissement de la créance.

4.7.4 Contrats de crédit-bail adossé

De manière ponctuelle, le Groupe peut avoir recours à ce type de financement.

Le crédit-bail adossé consiste à vendre les équipements à un organisme financier, à lui louer ces équipements par le biais d'un contrat de crédit-bail puis à les donner en sous location à l'utilisateur final. L'analyse en substance des opérations amont et aval conduit à reconnaître :

- la vente du bien au client preneur, enregistrée en contrepartie d'une créance sur opérations de financement,
- une dette financière auprès de l'organisme financier.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

4.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont essentiellement constituées de Sicav monétaires et de dépôts à terme.

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période comprise entre la date de souscription et la date de clôture.

4.9 ACTIONS PROPRES

Les titres de Haulotte Group S.A. acquis dans le cadre des programmes de rachat par le Groupe (contrat de liquidité affecté à l'animation du cours et mandat de rachat d'actions) sont inscrits en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé en compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de l'émission ou de l'annulation des actions propres.

4.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Le Groupe provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis à vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés parmi les capitaux propres dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

Nous avons également pris en compte la décision de l'IFRS IC applicable au 31 Décembre 2021 qui a conclu que la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre les 16 dernières années de service rendus par le salarié. Voir note 24.

4.11 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provision garantie

Le Groupe accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques (nombre de machines en garantie, taux moyen d'intervention rapporté à ce parc et coût moyen de ces interventions). La période de garantie est généralement comprise entre 1 et 2 ans. Le cas échéant, une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifiques.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Litiges

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre événement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Passifs éventuels

Le Groupe peut identifier le cas échéant l'existence d'un passif éventuel défini comme suit :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou
 - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

4.12 EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

4.13 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, sur les retraitements pratiqués dans les comptes consolidés ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Ils sont calculés selon la méthode du report variable société par société en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés résultant des différences temporaires ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices fiscaux futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités appartiennent au même groupe fiscal et si elles disposent d'un droit exécutoire à les compenser.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 5 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

a) RISQUES DE CHANGE ET DE TAUX

Une part significative des ventes de Haulotte Group est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro, en particulier le Dollar américain, le Dollar Australien, le Renminbi ou la Livre britannique. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les principales sources de risque de change de Haulotte Group sont donc liées aux flux de facturation inter-compagnies entre les sociétés du Groupe lorsqu'elles facturent ou achètent des produits ou services dans une devise autre que leur devise fonctionnelle (flux d'exportation des filiales de production exportant dans la devise locale des filiales de commercialisation).

Le Groupe privilégie un endettement à taux variable permettant plus de souplesse. Pour se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe saisit les opportunités de marché en fonction de l'évolution des taux. Il n'y a pas de couverture systématique du risque de taux.

La gestion de l'exposition aux risques de change et de taux est réalisée par Haulotte Group SA. Pour couvrir les positions de change transactionnelles ouvertes au bilan dans les principales devises, le Groupe a parfois recours à des instruments financiers simples (vente/achat à terme ou swaps devise contre Euro).

Pour la couverture des risques de marché (taux et risque de change) Haulotte Group peut aussi recourir à des instruments financiers dérivés. Ces dérivés sont destinés à couvrir la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés (couverture de juste valeur) ou de flux futurs (couverture de flux de trésorerie).

Conformément aux dispositions des normes IAS 32 et IFRS 9, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles de valorisation tels que fournis par les banques auprès desquelles les instruments sont souscrits et peut être considérée de niveau 2 au sens de la norme IFRS 7 (niveau 2 : évaluation faisant appel à des techniques de valorisation simples s'appuyant sur des données de marché observables).

Il existe également un risque de conversion du fait de la diversification géographique des activités du Groupe. En effet, Haulotte Group est exposé au risque de conversion des bilans et comptes de résultats de ses filiales hors zone Euro. Ainsi, une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer le bilan, le compte de résultat et par conséquent les ratios de structure financière du Groupe, lors de la conversion en euros dans les comptes consolidés du Groupe des comptes des filiales étrangères hors zone Euro.

b) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit provient essentiellement des expositions de crédits aux clients, notamment des créances non réglées et des transactions engagées.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de notation (interne ou indépendante) destinées à évaluer la qualité de crédit des clients (nouveaux ou anciens) sur la base de leur situation financière, des données historiques de paiement et tout autre facteur pertinent.

Le risque de crédit est également limité par le fait qu'en cas de défaut de paiement des clients, Haulotte Group dispose de la possibilité de récupérer les biens représentatifs des créances. Les dépréciations de créances sont déterminées selon ce principe (cf. note 4.7).

c) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Comme mentionné en note 3.2.2, la gestion de la trésorerie du Groupe est centralisée. Les évolutions relatives à l'endettement du Groupe en 2024 sont mentionnées dans la note 2 sur les faits marquants, la note 21.

d) AUTRES FINANCEMENTS

En 2024, Haulotte Group a souscrit des lignes bilatérales de financement complémentaires pour 1,4 M€ dont la durée d'amortissement est inférieure à 5 ans.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 6 - PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits des activités ordinaires comprennent la vente de biens et services, constituée notamment par :

- les ventes autofinancées par le client,
- les ventes réalisées dans le cadre du crédit-bail adossé ainsi que les revenus financiers correspondants (cf. note 4.7),
- les ventes assorties de garanties consenties par Haulotte Group pour l'obtention du financement par le client (cf. note 4.7),
- les ventes dans le cadre d'accord de re-commercialisation avec les institutions financières qui ont repris des équipements suite à la défaillance de leurs clients,
- les locations de matériels,
- les prestations de services.

La comptabilisation des produits traduit le transfert au client du contrôle des biens ou services, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites. Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée.

Les produits de financement des ventes sont la résultante des opérations de financement des ventes effectuées auprès de certains de nos clients. Ces financements constituent des prêts et, en conséquence, sont comptabilisés au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations éventuellement comptabilisées. Les produits sur ces contrats sont calculés de manière à générer un taux d'intérêt constant sur la période. Ils figurent dans le chiffre d'affaires.

Les traitements comptables appliqués en fonction des types de contrats et selon la norme IFRS 15 sont les suivants :

Type de contrat	Traitement comptable IFRS 15
Ventes de machines	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la livraison du bien en accord avec IFRS 15
Ventes de machines financées	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la livraison du bien en accord avec IFRS 16
Location de machines	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la location du bien en accord avec IFRS 16.
Contrat de service sur la base de réalisation d'une prestation – vente simple / service	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la réalisation du service en accord avec IFRS 15
Services – contrats Long Terme	Comptabilisation du chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat en accord avec IFRS 15

6.2 COÛTS DES VENTES

Les coûts des ventes comprennent les coûts directs et indirects de production, les variations de stocks, les dépréciations des stocks, les coûts de la garantie, les variations de juste valeur des instruments de couverture des opérations en devises ainsi que les charges d'intérêts payés dans le cadre des opérations de crédit-bail adossé.

6.3 FRAIS COMMERCIAUX

Ce poste comprend notamment les frais liés à la fonction commerciale.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

6.4 FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX

Ce poste comprend les coûts indirects de location, les frais administratifs et de direction, les augmentations / diminutions de dépréciation des comptes clients et le passage en perte des créances irrécouvrables.

6.5 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les frais de développement sont comptabilisés en charge de la période sauf s'ils satisfont aux critères de capitalisation énoncés par la norme IAS 38 (cf. note 4.2.a). Il s'agit des dépenses engagées sur des projets de développement de nouvelles catégories de machines ou de nouveaux composants jugés techniquement viables et dont il est probable qu'ils généreront des avantages économiques.

6.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique comprend :

- les plus ou moins-values de cession (à l'exclusion de celles réalisées par les sociétés de location considérées comme des ventes de machines d'occasions et classées en chiffre d'affaires),
- la dépréciation des coûts de développement capitalisés,
- les produits ou charges relatifs à des litiges, inhabituels, anormaux ou peu fréquents,
- la dépréciation des écarts d'acquisition,
- les coûts de potentielles réorganisations du groupe.

6.7 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe, que ces éléments soient des éléments récurrents du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'événements ou de décisions ponctuels ou inhabituels.

6.8 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement brut qui inclut principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers destinés à couvrir les risques de taux.

6.9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

La rubrique autres produits et charges financiers comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, plus ou moins-value de cessions de valeur mobilière de placement...) ainsi que le résultat de change sur les comptes courants financiers. Cette rubrique comprend également les dépréciations des actifs financiers (dotation/reprise) et l'actualisation.

6.10 RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat net de base par action présenté en pied de compte de résultat est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice revenant à Haulotte Group S.A. et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de ce même exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif potentiel des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscriptions d'actions.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 7 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

Entités	Lieux	% d'intérêt	Méthode de consolidation au	
			31/12/2024	31/12/2023
Haulotte Group S.A.	Lorette (France)	Mère		
Acarlar Dis Ticaret Ve Makina Sanayi A. s.	Istanbul (Turquie)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Bil Jax Service, Inc.	Archbold (Etats-Unis)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Bil Jax, Inc.	Archbold (Etats-Unis)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Equipro, Inc.	Archbold (Etats-Unis)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.	Changzhou (Chine)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Argentina S.A.	Buenos Aires (Argentine)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Arges S.R.L.	Arges (Roumanie)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Australia Pty. Ltd.	Dandenong (Australie)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Canada	Vancouver (Canada)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Chile SPA	Santiago (Chili)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Do Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	99,99 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte DSC	Pitesti (Roumanie)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte France Sarl	St Priest (France)	99,99 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Hubarbeitsbühnen GmbH	Eschbach (Allemagne)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Iberica S.L.	Madrid (Espagne)	98,70 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte India Private Ltd.	Mumbai (Inde)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Italia S.R.L.	Milan (Italie)	99 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Japan	Osaka (Japon)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Mexico SA de CV	Mexico (Mexique)	99,99 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Middle East FZE	Dubaï (Emirats Arabes Unis)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Netherlands B.V.	Oosterhout (Pays-Bas)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte North America Manufacturing	Archbold (Etats-Unis)	100 %	Intégration globale	Intégration globale

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Entités	Lieux	% d'intérêt	Méthode de consolidation au	
			31/12/2024	31/12/2023
Haulotte Polska SP Z.O.O.	Janki (Pologne)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Scandinavia AB	Möln dal (Suède)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Services France	St Priest (France)	99,99 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Services SA de CV	Mexico (Mexique)	99,99 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Singapore Ltd.	Singapour (Singapour)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd.	Shanghai (Chine)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte U.S., INC.	Virginia Beach (Etats-Unis)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte UK Limited	Wolverhampton (Angleterre)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Vostok	Moscou (Russie)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Horizon High Reach Chle SPA	Santiago (Chili)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Horizon High Reach Limited	Buenos Aires (Argentine)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A.	Madrid (Espagne)	91 %	Intégration globale	Intégration globale
Mundilevação, Aluger e Transporte de Plataformas LDA	Paio Pires (Portugal)	81,90 %	Intégration globale	Intégration globale
Scaffold Design & Erection	Archbold (Etats-Unis)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Seaway Scaffold & Equipment	Archbold (Etats-Unis)	100 %	Intégration globale	Intégration globale
Telescopelle S.A.S	L'Horme (France)	100 %	Intégration globale	Intégration globale

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté, à l'exception d'Haulotte India Private Ltd. qui clôture au 31 mars de chaque année.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 8 - ECARTS D'ACQUISITION

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2024
UGT Amérique du Nord	18 036			1 147	19 183
UGT Acarlar	18 758	7 398		(2 085)	24 071
UGT Horizon	20			(3)	17
UGT distribution/production hors Amérique du Nord	54				54
Haulotte France	54				54
VALEURS BRUTES	36 868	7 398	-	(941)	43 325
UGT Amérique du Nord	(13 578)			(864)	(14 442)
UGT Acarlar	(14 322)	(2 964)		1 592	(15 693)
UGT distribution/production hors Amérique du Nord	(54)				(54)
Haulotte France	(54)				(54)
DÉPRÉCIATIONS	(27 953)	(2 964)	-	728	(30 189)
VALEURS NETTES	8 914	4 434	-	(212)	13 136

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2023
UGT Amérique du Nord	18 685			(649)	18 036
UGT Acarlar	18 283	7 579		(7 104)	18 758
UGT Horizon	85			(65)	20
UGT distribution/production hors Amérique du Nord et Turquie	54				54
Haulotte France	54				54
VALEURS BRUTES	37 107	7 579	-	(7 818)	36 868
UGT Amérique du Nord	(14 067)	-		489	(13 578)
UGT Acarlar	(12 262)	(6 824)		4 765	(14 322)
UGT distribution/production hors Amérique du Nord et Turquie	(54)				(54)
Haulotte France	(54)				(54)
DÉPRÉCIATIONS	(26 382)	(6 824)	-	5 253	(27 953)
VALEURS NETTES	10 724	755	-	(2 565)	8 914

UGT Amérique du Nord

Le dernier test de dépréciation sur la zone « Amérique du Nord » - considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) – avait été réalisé le 31 décembre 2023. Un nouveau test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2024 sur cette UGT qui intègre les entités américaines du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT « Amérique du Nord » a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie sur une période de 5 ans basés sur les budgets financiers approuvés par la direction et sur une valeur terminale.

Les principales hypothèses retenues pour la réalisation de ce test sont :

- progression sensible de la part de marché dans le secteur des ventes de nacelles sur le marché « Nord Américain » à horizon 5 ans,
- taux de croissance long terme de 1,7 % et taux d'actualisation de 9,0 %.

Pour rappel, les dépréciations suivantes ont été comptabilisées :

- 5 000 KUSD au 31 décembre 2013 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date ;
- 5 000 KUSD au 31 décembre 2018 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date;
- 5 000 KUSD au 31 décembre 2020 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date.

Sur la base du test réalisé à la date du 31 décembre 2024, la valeur d'utilité de cette UGT est supérieure à la valeur comptable conduisant à ne pas comptabiliser de dépréciation.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clés, soit :

- Les prévisions d'activité : une détérioration de 20 % du chiffre d'affaires ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.
- Le taux d'actualisation : une hausse de 5,1 points du taux d'actualisation ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.
- Le taux de croissance à long terme : une absence de croissance à long terme ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.

UGT Acarlar

Le dernier test de dépréciation sur « Acarlar » - considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) – a été réalisé le 30 juin 2024, en conséquence de l'application d'IAS29 qui conduit à la réévaluation du Goodwill, considéré comme un élément non-monnaire.

Au 31 décembre 2024, le montant de la réévaluation cumulée représente de +20,5 M€. Le test de dépréciation tient compte de cette réévaluation.

La valeur recouvrable de l'UGT « Acarlar » a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie sur une période de 5 ans basés sur les budgets financiers approuvés par la direction.

Les principales hypothèses retenues pour la réalisation de ce test sont :

- Renforcement de la part de marché sur un marché global de la nacelle stable;
- Taux de croissance long terme de 12,6 % et taux d'actualisation de 28,5 %.

Sur la base du test en date du 31 décembre 2024 la valeur d'utilité de cette UGT conduit à la comptabilisation d'une dépréciation cumulée d'un montant de (15,7) M€.

Les impacts de réévaluation de la valeur brute et la mise à jour de la dépréciation (pour un total de 4,4 M€) ont été enregistrés en autres produits & charges opérationnels.

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clés, soit :

- Les prévisions d'activité : une détérioration de 10 % du chiffre d'affaires (sur l'ensemble du BP) conduirait à une dépréciation complémentaire de 3,7 M€ de l'écart d'acquisition .
- Le taux de croissance à long terme : une détérioration du taux de croissance à long terme de 1 point conduirait à une dépréciation complémentaire de 1,4 M€.
- Le taux d'actualisation : une hausse de 1 point du taux d'actualisation conduirait à une dépréciation complémentaire de 1,9 M€.

UGT Horizon

Pour la filiale Horizon, considérée comme une UGT, la valeur recouvrable de cette UGT, qui tient compte notamment de la juste valeur nette des frais de cession des équipements de location, est supérieure à sa valeur nette comptable.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Transferts et autres*	Variations de change	31/12/2024
Frais de développement	52 027	4 974	(325)	-	250	56 926
Portefeuille clients	8 611	-	-	-	2 439	11 050
Concessions, brevets, licences	16 165	46	-	3 761	(26)	19 946
Autres immobilisations incorporelles et encours	4 287	667	(86)	(3 699)	67	1 236
VALEURS BRUTES	81 090	5 687	(411)	62	2 730	89 158
Amortissements frais de développement	26 202	4 325	(227)	-	56	30 356
Amortissements portefeuille clients	3 468	1 143	-	-	2 756	7 367
Amortissements concessions, brevets	14 559	1 791	-	-	102	16 452
Amortissement autres immob. incorp. et encours	624	-	(272)	-	28	380
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	44 853	7 259	(499)	-	2 942	54 555
VALEURS NETTES	36 237	(1 572)	88	62	(212)	34 603

* Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transferts et autres*	Variations de change	31/12/2023
Frais de développement	47 159	-	(97)	5 095	(130)	52 027
Portefeuille clients	8 393	-	-	-	218	8 611
Concessions, brevets, licences	20 558	-	(5 015)	636	(14)	16 165
Autres immobilisations incorporelles et encours	3 875	6 380	(241)	(5 710)	(17)	4 287
VALEURS BRUTES	79 985	6 380	(5 353)	21	57	81 090
Amortissements frais de développement	21 676	4 548	-	-	(22)	26 202
Amortissements portefeuille clients	3 568	1 286	-	-	(1 386)	3 468
Amortissements concessions, brevets	18 214	1 480	(5 007)	-	(128)	14 559
Amortissement autres immob. incorp. et encours	568	53	-	-	3	624
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	44 026	7 367	(5 007)	-	(1 533)	44 853
VALEURS NETTES	35 959	(987)	(346)	21	1 590	36 237

* Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

Les acquisitions enregistrées sur 2024 sont principalement des frais de développement pour un montant de 4 974 K€ (voir note 31).

Les amortissements des frais de développement, soit 4 325 K€, sont inclus dans la rubrique « Frais de recherche et de développement » du compte de résultat.

Le portefeuille clients concerne intégralement l'entité Acarlar, et est considéré comme un élément non-monnaire faisant l'objet d'une réévaluation dans le cadre d'IAS29. L'amortissement est revu en fonction de cette réévaluation. La contrepartie de la variation au bilan de 2 439k€ (valeur brute) a été comptabilisée sur la ligne des autres produits et charges opérationnels pour un montant de +0,3 M€ au titre d'IAS29. L'effet de conversion représente un montant de (1) M€.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2024
Terrains	7 365	-	-	-	59	7 424
Constructions	73 296	878	(3)	530	1 471	76 172
Installations techniques	52 742	4 106	(460)	1 317	1 253	58 958
Parc d'équipements en location	25 074	837	(1 057)	56	12 616	37 526
Autres immobilisations corporelles	15 918	1 042	(2 192)	247	443	15 458
Immobilisations corporelles en cours	3 163	-	(398)	(2 188)	25	602
VALEURS BRUTES	177 559	6 863	(4 110)	(38)	15 867	196 141
Amortissements constructions	28 549	2 488	(13)	-	757	31 781
Amortissements installations techniques	35 104	3 008	(486)	27	725	38 378
Amortissement parc d'équipements en location	13 571	2 346	(628)	(3)	8 541	23 827
Amortissements autre immobilisations corporelles	12 390	2 012	(2 119)	1	306	12 590
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	89 614	9 854	(3 246)	25	10 329	106 576
VALEURS NETTES	87 945	(2 991)	(864)	(63)	5 538	89 565

* Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2023
Terrains	7 402	-	-	1	(38)	7 365
Constructions	81 929	436	(7 546)	261	(1 784)	73 296
Installations techniques	57 053	2 812	(6 970)	1 187	(1 340)	52 742
Parc d'équipements en location	35 670	442	(2 326)	-	(8 711)	25 075
Autres immobilisations corporelles	18 387	1 168	(4 297)	1 175	(515)	15 918
Immobilisations corporelles en cours	2 661	3 097	(257)	(2 202)	(136)	3 163
VALEURS BRUTES	203 102	7 955	(21 396)	422	(12 524)	177 559
Amortissements constructions	33 629	2 226	(6 989)	232	(549)	28 549
Amortissements installations techniques	39 253	2 778	(6 523)	111	(515)	35 104
Amortissement parc d'équipements en location	18 070	2 324	(2 108)	6 634	(11 349)	13 571
Amortissements autre immobilisations corporelles	15 141	1 726	(4 230)	96	(343)	12 390
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	106 093	9 054	(19 850)	7 073	(12 756)	89 614
VALEURS NETTES	97 009	(1 099)	(1 546)	3 544	(9 963)	87 945

* Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

La variation du poste parc d'équipements en location est liée aux réévaluations dans le cadre d'IAS29 en Argentine. L'amortissement est revu en fonction de cette réévaluation.

Les dotations aux amortissements des nacelles de location sont comptabilisées dans les coûts des ventes du compte de résultat. Les dotations aux amortissements des constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont comptabilisées dans les coûts des ventes, et/ou frais commerciaux et administratifs.

Lorsque la valeur comptable des immobilisations corporelles est inférieure à leur valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur recouvrable des équipements de location est estimée à partir de la valeur d'écoulement sur le marché.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 11 - IFRS 16

Les impacts bilanciels de l'application de la norme IFRS 16 sont les suivants :

Actifs au titre de droits d'utilisation :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2024
Constructions	26 712	5 125	(1 422)	(24)	30 392
Installations techniques	2 324	811	(4)	35	3 167
Autres immobilisations corporelles	7 375	3 802	(1 979)	(29)	9 169
VALEURS BRUTES	36 412	9 738	(3 404)	(19)	42 727
Amortissements constructions	13 779	3 863	(1 282)	(4)	16 355
Amortissements installations techniques	1 525	712	-	25	2 262
Amortissements autre immobilisations corporelles	3 650	2 165	(1 543)	(20)	4 251
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	18 954	6 739	(2 825)	1	22 869
VALEURS NETTES	17 458	2 999	(580)	(19)	19 858

Passifs de loyers :

	31/12/2024
Passifs de loyers non courant	13 778
Passifs de loyers courant	5 771
PASSIFS DE LOYERS	19 549

Tableau de passage selon IAS 7 :

K€	31/12/2023	flux cash			flux non cash		31/12/2024
		émission/ rbst	intérêts	découvert	conv.	autres	
Passif de loyer courant & non courant	16 918	(9 182)	1 133			10 680	19 549

Les impacts au compte de résultat sont les suivants :

	31/12/2024
Charge financière relative à la dette de loyer	(1 133)
Charge d'amortissement relative aux droits d'utilisation	(6 955)
Impact sur le résultat net consolidé	(39)

Le Groupe utilise l'exemption pour les contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de « faible valeur ».

Les impacts sont les suivants :

	31/12/2024
Charge de loyers relative aux contrats de courte durée	(371)
Charge de loyers relative aux contrats portant sur des actifs de faible valeur	(111)

Le taux d'endettement marginal moyen pondéré s'élève à 6,1 % pour l'exercice 2024.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 12 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont composés de prêts, dépôts et cautionnement vis-à-vis de tiers hors groupe. Leur mouvement sur l'exercice se décompose de la façon suivante :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Reclassification	Variation de change	31/12/2024
Actifs financiers	5 430	273	(518)		(304)	4 881

L'augmentation correspond à des dépôts de garantie effectués sur l'exercice.

La diminution correspond à des remboursements de créances intervenues sur l'exercice.

NOTE 13 - STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2023	Mouvements de la période	Variations de change	31/12/2024
Matières premières	90 793	(40 694)	1 134	51 234
En cours de production	8 600	(706)	198	8 092
Produits intermédiaires et finis	97 345	41 830	1 545	140 719
Marchandises	22 363	3 444	(104)	25 702
VALEURS BRUTES	219 101	3 874	2 772	225 747
Matières premières	(2 356)	(624)	(61)	(3 041)
En cours de production	(3)	(2)	(0)	(5)
Produits intermédiaires et finis	(911)	354	(4)	(561)
Marchandises	(1 785)	(707)	5	(2 486)
DÉPRÉCIATIONS	(5 056)	(978)	(59)	(6 094)
VALEURS NETTES	214 045	2 895	2 713	219 654

Les coûts liés à la sous - activité ont été exclus de la valorisation des stocks.

La variation de stocks de 6 646 K€ au 31 décembre 2024, contre (17 930) K€ au 31 décembre 2023, est comptabilisée en coûts des ventes du compte de résultat.

Les dépréciations des stocks s'établissent comme suit :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2024
Dépréciation des stocks	5 056	2 539	(1 560)	59	6 094

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 14 - CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

31/12/2024	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
ACTIFS NON COURANTS			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	18 230		18 230
dont créances de location financement	3 218		3 218
dont garanties données	15 012		15 012
SOUS-TOTAL	18 230		18 230
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	116 288	(20 691)	95 596
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	19 300		19 300
dont créances de location financement	16 267		16 267
dont garanties données	3 033		3 033
SOUS-TOTAL	135 587	(20 691)	114 896
TOTAL	153 817	(20 691)	133 126

31/12/2023	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
ACTIFS NON COURANTS			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	24 575		24 575
dont créances de location financement	9 105		9 105
dont garanties données	15 470		15 470
SOUS-TOTAL	24 575		24 575
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	161 876	(17 313)	144 562
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	16 685		16 685
dont créances de location financement	12 089		12 089
dont garanties données	4 596		4 596
SOUS-TOTAL	178 561	(17 313)	161 247
TOTAL	203 136	(17 313)	185 822

Au 31 décembre 2024, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat de factoring représente 8,9 M€.

Les cessions de créances sont réalisées une ou deux fois par mois. Ces créances sont décomptabilisées dans la mesure où les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, ainsi que la quasi totalité des risques et avantages liés à ces créances.

La juste valeur des « Créances clients et comptes rattachés » classées en actif courant est équivalente à la valeur comptable compte tenu de leur échéance principalement à court terme (inférieure à 1 an).

La juste valeur des créances liées au crédit-bail adossé et à la location financement correspond à la juste valeur du bien au commencement du contrat de location (prix de vente comptant net de remise) ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des loyers au taux implicite des contrats.

Comme décrit dans la note 4.7, la juste valeur des créances au titre desquelles Haulotte Group a consenti des garanties à l'organisme prêteur du client, représente :

- soit le capital restant dû par le client de Haulotte Group à l'organisme financier,
- soit le montant maximum de risque supporté par Haulotte Group.

Les créances et les dettes correspondantes s'éteignent au fur et à mesure du paiement des loyers par le client à l'organisme de financement.

Sur un encours total cédé aux organismes de financement de 100,5M€, seuls 2,4M€ sont garantis à 100%. Pour les 98,1 M€ restant, le risque résiduel conservé par Haulotte s'élève à 15,6 M€ et figure en Créances sur opérations de financement au bilan et en Dettes Financières sous les lignes « Garanties ».

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les créances échues sont analysées au cas par cas au regard notamment des cotations clients établies au sein du Groupe (cf. note 5.b). Au regard de ces éléments et de l'analyse du risque qui en résulte, le Groupe détermine la pertinence de la constitution d'une dépréciation. Le cas échéant, des dépréciations sont constatées afin de couvrir la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur estimée de revente de la machine appréciée sur la base de l'historique des ventes et des conditions de marché à la date de clôture.

Les dépréciations sur comptes clients s'établissent ainsi à :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2024
Dépréciation des créances	(17 311)	(3 296)	678	(762)	(20 691)

La diminution s'explique principalement par le passage en perte de certaines créances sans incidence sur le compte de résultat.

Les créances dépréciées correspondent très majoritairement à des créances échues à plus de 120 jours.

Les créances clients nettes de dépréciation sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

	Total	Non échues ou à moins de 30 jours	Echues		
			moins de 60 jours	60 à 120 jours	plus de 120 jours
Créances clients nettes 2024	133 126	123 384	3 523	4 173	2 046
Créances clients nettes 2023	185 824	178 552	4 257	1 138	1 877

NOTE 15 - AUTRES ACTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Autres créances à court terme	22 183	18 557
Avances et acomptes versés	1 319	1 898
Charges constatées d'avance	4 934	4 808
Dépréciation des autres créances	(23)	(226)
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	28 413	25 037
Autres actifs non courants	2 261	2 668
TOTAL AUTRES ACTIFS	30 674	27 705

Le poste Autres créances à court terme regroupe principalement les créances de TVA pour 13 128 K€, les avances sur impôts pour 3 590 K€, les créances d'impôt pour 1 277 K€.

Les autres actifs non courants correspondent à des crédits d'impôts non utilisables à court terme.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 16 - CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE

31/12/2024	Montant	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	95 596	95 596	
Créances clients sur opérations de financement	37 530	19 300	18 230
Autres actifs	30 674	28 413	2 261
TOTAL	163 800	143 309	20 491

*Dont 9 742 K€ de créances clients et comptes rattachés échues à plus de 30 jours (cf. note 14)

31/12/2023	Montant	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	144 562	144 562	
Créances clients sur opérations de financement	41 260	16 685	24 575
Autres actifs	27 705	25 037	2 668
TOTAL	213 527	186 284	27 243

*Dont 7 272 K€ de créances clients et comptes rattachés échues à plus de 30 jours (cf. note 14)

NOTE 17 - GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le tableau ci-dessous présente les positions en devises des créances et des dettes commerciales :

Au 31/12/2024 - Données en milliers d'euros	EUR	AUD	GBP	USD	RMB	Autres	TOTAL
Créances commerciales	63 318	6 484	1 839	38 886	19 919	23 371	153 817
Dettes fournisseurs	(38 361)	(850)	(301)	(9 452)	(7 894)	(4 286)	(61 143)
POSITION NETTE	24 957	5 634	1 538	29 434	12 025	19 085	92 674

Au 31/12/2023 - Données en milliers d'euros	EUR	AUD	GBP	USD	RMB	Autres	TOTAL
Créances commerciales	69 583	24 281	1 279	69 617	22 919	15 457	203 136
Dettes fournisseurs	(57 922)	(1 152)	(261)	(13 835)	(7 939)	(3 311)	(84 420)
POSITION NETTE	11 661	23 129	1 018	55 782	14 980	12 146	118 716

Une appréciation de l'euro de 10 % envers la livre sterling représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 140 K€.

Une appréciation de l'euro de 10 % envers le dollar US représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 2 676 K€.

Une appréciation de l'euro de 10 % envers le dollar australien représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 512 K€.

Une appréciation de l'euro de 10 % envers le real brésilien représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 725 K€.

Une appréciation de l'euro de 10 % envers le renminbi chinois représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 1 093 K€.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 18 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	34 685	33 290
Sicav Monétaires	122	8 132
TOTAL	34 807	41 422

NOTE 19 - INSTRUMENTS DERIVES

L'ensemble des instruments dérivés détenus par le Groupe au 31 décembre 2024 comptabilisés en juste valeur de niveau 2 suivant les définitions d'IFRS 7 comme décrit dans la note 5. Les justes valeurs positives se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Swaps de devises GBP	-	-
Ventes à Terme USD	-	2 660
Swaps de devises USD	-	-
TOTAL	-	2 660

	31/12/2024	31/12/2023
Swaps de taux d'intérêt	-	-
Ventes à terme USD	(23)	-
TOTAL	-	-

NOTE 20 - CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'ÉMISSION

	31/12/2024	31/12/2023
Nombre d'actions	31 371 274	31 371 274
Valeur nominale en euros	0,13	0,13
CAPITAL SOCIAL EN EUROS	4 078 266	4 078 266
PRIME D'ÉMISSION EN EUROS	3 753 485	3 753 485

La situation des actions auto-détenues au 31 décembre 2024 est la suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
Nombre d'actions autodétenues	1 933 577	1 913 475
Pourcentage du capital autodétenu	6,16%	6,10%
Valeur de marché des titres autodétenus en K€*	5 145	4 841

* Au cours du dernier jour ouvré de l'exercice

Depuis le 14 avril 2015, la société Haulotte Group S.A. a confié à EXANE BNP PARIBAS l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité étaient alors :

- Une somme de 102 171.80 euros,
- La contrevaletur de 11 524.85 euros, en Sicav de trésorerie,
- 139 418 titres Haulotte Group.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les mouvements sur les exercices 2023 et 2024 des actions auto détenues peuvent être synthétisés comme suit (montants mentionnés en euros) :

Type		2024	2023
Liquidité	Nombre titres achetés	263 741	210 874
	Valeur titres achetés *	707 972	649 066
	Prix unitaire moyen	2,7	3,1
	Nombre titres vendus	243 639	173 928
	Valeur titres vendus origine	724 624	663 430
	Prix vente titres vendus *	663 354	541 897
	Plus ou moins value	(61 270)	(121 532)
	Nombre titres annulés	-	-
	Nombre titres	235 172	215 070
	Valeur origine titres	714 666	731 318
Mandat	Nombre titres achetés		
	Valeur titres achetés		
	Prix unitaire moyen		
	Nombre titres vendus		
	Valeur titres vendus origine		
	Prix vente titres vendus		
	Plus ou moins value		
	Nombre titres annulés		
	Nombre titres	1 698 405	1 698 405
	Valeur origine titres	13 183 551	13 183 551
Global	Nombre titres	1 933 577	1 913 475
	Valeur origine titres	13 898 217	13 914 869
	Provision sur titres auto contrôle		
	Cours de cloture titres	2,66	2,53

* Le flux de trésorerie généré par les actions propres correspond au prix de vente des titres cédés diminué de la valeur des titres achetés. Il s'élève à (45) K€ pour l'année 2024.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 21 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2024	31/12/2023
Crédit syndiqué	89 947	-
Emprunts divers	20 686	21 273
Avances diverses	3 923	4 936
Prêt Garanti par l'Etat	60 250	13 125
Prêt Participatif Relance	10 000	10 000
Garanties	15 012	15 470
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	199 818	64 804
Crédit syndiqué	(107)	89 735
Emprunts divers	8 944	19 735
Avances diverses	1 013	1 013
Prêt Garanti par l'Etat	25 750	84 875
Prêt Participatif Relance	-	-
Garanties	3 033	4 596
Autres	222	263
Crédit syndiqué - ligne de découverts	10 412	27 935
Autres découverts	4 015	8 725
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	53 282	236 877
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	253 100	301 681

Les mouvements sur le crédit syndiqué au cours de l'exercice 2024 peuvent être synthétisés de la façon suivante :

	31/12/2023	Rembour- sement d'échéances	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne revolving	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne découvert	Amortissement / Activation des commissions	31/12/2024	Montant disponible non utilisé au 31 décembre 2024
Revolving	90 000	-	-	-	-	90 000	-
TOTAL HORS DECOUVERT	90 000	-	-	-	-	90 000	-
Découvert	27 935	-	-	(17 523)	-	10 412	29 588
Commissions et honoraires	(265)	-	-	-	105	(160)	
TOTAL	117 670	-	-	(17 523)	105	100 252	29 588

Dans le cadre du contrat de crédit syndiqué signé en 2019 et du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) signé en 2022, aucune sûreté réelle n'a été demandée par le pool bancaire. Ces deux lignes prévoient cependant un certain nombre d'obligations classiques que se doit de respecter le Groupe pendant toute la durée des contrats.

- Un certain nombre de ratios sont mesurés semestriellement sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, basés sur des agrégats issus des états financiers, tels que l'EBITDA, les capitaux propres, la dette nette du Groupe entre autres.

Concernant les engagements :

• Crédit syndiqué :

- Au 31 décembre 2024, le crédit syndiqué en vigueur, qui arrive à échéance le 17 juillet 2026, d'une valeur de 130 M€, est utilisé à hauteur de 100 M€.

• Club deal financement d'actif :

- Cet emprunt a été souscrit en juillet 2021 auprès de certaines banques du pool de crédit syndiqué. Au 31 décembre, le capital restant dû s'établit à 7 M€. Les conditions de ratios financiers sont les mêmes que ceux du crédit syndiqué.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

• Prêt Garanti par l'Etat (PGE) :

- Le 28 juin 2022, Haulotte a obtenu de l'ensemble des prêteurs de son crédit syndiqué ainsi que BPI France un Prêt Garanti par l'Etat de 96 M€. En avril 2023, le Groupe a choisi d'amortir sur 5 ans le remboursement, portant la maturité du PGE à juin 2028.
- En Juin 2023, un PGE complémentaire de 2 M€ a été obtenu, son amortissement commencera en septembre 2025 pour se terminer en juin 2029.
- Au 31 décembre 2024, le capital restant dû de l'ensemble de ces PGE s'établit à 86 M€.
- Une partie seulement de ces PGE est soumise aux mêmes conditions de respect des ratios financiers que celles du Crédit syndiqué, portant sur un capital restant dû au 31 décembre 2024 de 71 M€.

• Prêt Participatif Relance :

Durant l'année 2023 le groupe a souscrit pour 10 M€ de Prêt participatif Relance. Ces prêts à taux fixe seront remboursés sur une durée totale de 8 ans (incluant une période de 4 ans de différé d'amortissement).

• Suivi des ratios financiers et continuité des financements du Groupe :

Le Groupe respecte l'ensemble de ses ratios bancaires pour la période de décembre 2024.

Dans un environnement manquant actuellement de visibilité dans l'ensemble des marchés, il est très probable que le Groupe ne soit pas en mesure de respecter ses ratios financiers contractuels à la fin du premier semestre 2025, ce qui selon les termes des contrats du crédit syndiqué, du club deal et du PGE, pourrait conduire à rendre exigibles ces financements pour un montant total de 177 M€. Une telle situation serait susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation. Le cas échéant, le Groupe déposerait une demande de waiver auprès des prêteurs.

La dynamique de marché bien que ralentie reste sur des niveaux d'activité historiquement connus, et la Direction du Groupe estime néanmoins que la capacité du Groupe à prioriser la réduction des stocks sur la production de machines nouvelles lui permettra de faire face à ses besoins de trésorerie opérationnelle en 2025.

Compte tenu de l'historique de ses relations et de ses échanges réguliers avec l'ensemble des prêteurs, la Direction du Groupe n'envisage pas que cette demande de waiver puisse être rejetée.

Les emprunts du Groupe hors garanties données sont, en synthèse, libellés dans les monnaies suivantes :

En contre valeurs KEuros	31/12/2024	31/12/2023
Euros	229 582	278 441
Autres	5 473	3 191
TOTAL	235 055	281 632

La variation des dettes financières au bilan se présente de la façon suivante, selon IAS7 :

	31/12/2023	flux cash			flux non cash		31/12/2024
		émission/ rbst*	intérêts	découvert	conv.	autres	
COURT TERME	236 897	(4 158)		(22 380)	129	(157 206)	53 282
LONG TERME	64 802	(5 407)	(14 765)		(2)	155 190	199 818
TOTAL	301 699	(9 565)	(14 765)	(22 380)	127	(2 015)	253 100

* La différence entre le montant des émissions et remboursements d'emprunts présent dans le tableau ci-dessus et le montant renseigné dans le tableau des flux de trésorerie provient de reclassements d'actifs financiers en dettes financières. Il s'agit d'éléments tels que des dépôts de garantis et des prêts clients.

Le flux non cash « autres » est principalement impacté par la variation des garanties sur opérations de financements et le reclassement à CT en 2023 des dettes pour lesquelles un waiver avait été obtenu après la date du 31 décembre 2023.

• Situation de la trésorerie en Russie

La trésorerie de la filiale a été ramenée à 0 au 31 décembre 2024 (voir note 35).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 22 - GESTION DU RISQUE DE TAUX

Les emprunts et dettes financières, hors garanties données, ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Taux fixe	38 303	46 263
Taux variable	196 752	235 372
TOTAL	235 055	281 635

Une augmentation des taux de 1% entrainerait une charge financière supplémentaire maximum, hors prise en compte de l'effet d'une éventuelle couverture, de l'ordre de 1 968 K€.

NOTE 23 - PROVISIONS

	31/12/2023	Dotation	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Variations de change	31/12/2024
Provisions garantie clients	8 301	1 914	(549)	(854)	108	8 921
Provisions pour restructuration	123		(123)			
Autres provisions pour litiges	2 042	686	(172)	(53)	(19)	2 484
Part à court terme des provisions engagements de retraite	18	563	0	(90)	13	504
PROVISIONS COURT TERME	10 484	3 164	(844)	(997)	102	11 909
Part à long terme des provisions engagements de retraite	4 449	485	(122)	(4)	(10)	4 799
PROVISIONS LONG TERME	4 449	485	(122)	(4)	(10)	4 799
TOTAL DES PROVISIONS	14 933	3 649	(966)	(1 002)	92	16 707

Provision garantie clients

La provision garantie est en hausse sur l'exercice principalement en lien avec la mise en place d'une garantie 5 ans sur certaines machines.

Autres provisions

Les autres montants provisionnés dans les comptes au 31 Décembre 2024 sont considérés comme individuellement non significatifs.

Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures inhérentes à ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

- Depuis la clôture 2017, le Groupe a identifié des actifs financiers relatifs à un client dont le remboursement n'interviendrait pas selon les échéanciers initiaux. Au cours du second semestre 2018, une situation de litige a été identifiée et se traduit par une assignation débutée en mai 2019. A ce jour, l'avancée du litige juridique conduit le Groupe à considérer les éléments relatifs à l'assignation comme un passif éventuel.
- La filiale de distribution du Groupe Haulotte au Brésil, Haulotte do Brasil fait l'objet d'une procédure en cours concernant le règlement des taxes d'importation antérieures à 2010. Le groupe étudie avec ses conseils quels sont les risques réels relatifs à cette procédure. Au 31 décembre 2024, il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable le risque (notamment car les montants invoqués sont jugés très excessifs) et ce litige est considéré en passif éventuel.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 24 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements

Les seuls avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent au versement d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail, principalement dans les entités françaises.

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 4.10, en prenant en considération les hypothèses suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Taux de turnover	sur la base des données historiques dont dispose le Groupe, sans changement entre les deux exercices	
Taux de revalorisation des salaires	en fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme calculé sur un historique	
Taux d'actualisation	3,25%	3,15%
Age de départ à la retraite	Salariés nés avant le 1er janvier 1950 :	
	- Cadres 62 ans	
	- ETAM/Ouvriers 60 ans	
	Salariés nés après le 1er janvier 1950 :	
	- Cadres 65 ans	
	- ETAM/Ouvriers 64 ans	

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Le Groupe ne détient pas d'actifs de couverture.

Une baisse générale du taux d'actualisation de 0,25 point entrainerait une hausse de 2,8% des dettes actuarielles.

Suite à la décision de l'IFRS IC (1ère application en 2021), la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre les 16 dernières années de service rendus par le salarié (ou entre la date d'emploi et la date de départ en retraite, si la durée ainsi déterminée est inférieure à 16 ans).

Variations de la dette actuarielle

	31/12/2024	31/12/2023
VALEUR ACTUALISÉE DE L'ENGAGEMENT EN DÉBUT DE PÉRIODE	4 469	3 878
Coût des services rendus de l'exercice	334	340
Coût de l'actualisation	119	110
SOUS-TOTAL DES MONTANTS RECONNUS EN RÉSULTAT	453	451
Prestations payées dans l'exercice	(40)	(32)
SOUS-TOTAL DÉCAISSEMENTS (PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS PAYÉES PAR L'EMPLOYEUR)	(40)	(32)
Changements d'hypothèses	(145)	(379)
Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience	(12)	600
Ecart de conversion	-	-
Changement de méthode	-	-
SOUS-TOTAL DES MONTANTS RECONNUS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(156)	222
Variations de périmètre	-	-
VARIATIONS DE CHANGE	73	(50)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'ENGAGEMENT EN FIN DE PÉRIODE	4 799	4 469

Cumul des montants reconnus en autres éléments du Résultat Global (hors impôts différés)

	31/12/2024	31/12/2023
CUMUL DES MONTANTS RECONNUS EN AERG DE DÉBUT D'EXERCICE	(814)	(1 036)
Réévaluation du passif / de l'actif net de l'exercice	(156)	222
CUMUL DES MONTANTS RECONNUS EN AERG DE FIN D'EXERCICE	(970)	(814)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 25 - DETTES PAR ÉCHÉANCE

31/12/2024	Montant brut	à un an au plus	à + d'un an et – de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	238 673	38 855	191 178	8 640
<i>dont garanties données</i>	18 045	3 033	15 012	
Découverts bancaires	14 427	14 427		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 144	61 144		
Passifs de loyers	19 549	5 771	11 768	2 010
Autres passifs courants	34 930	34 930		
TOTAL	368 723	155 126	202 946	10 650

31/12/2023	Montant brut	à un an au plus	à + d'un an et – de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	265 025	200 221	50 739	14 065
<i>dont garanties données</i>	20 066	4 596	15 470	
Découverts bancaires	36 673	36 673	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 420	84 420		
Passifs de loyers	16 918	4 961	9 330	2 627
Autres passifs courants	33 271	33 271		
TOTAL	436 307	359 546	60 069	16 692

NOTE 26 - AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus	4 124	2 745
Dettes fiscales et sociales	23 958	24 193
Produits constatés d'avance	4 626	1 072
Autres dettes diverses	2 221	5 261
TOTAL	34 930	33 271

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 27 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale.

Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il est probable que les pertes fiscales seront imputées sur des bénéfices fiscaux futurs au cours des cinq prochaines années. Dans le cas où cette probabilité n'est pas démontrée, les impôts différés actifs sont plafonnés à hauteur des impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale et les impôts différés liés aux reports fiscaux déficitaires ne sont pas reconnus.

Le montant global des déficits reportables qui ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés pour l'ensemble du Groupe au 31 décembre 2024 s'élève à 111 M€ (120 M€ au 31 décembre 2023) et la majeure partie est indéfiniment reportable.

On peut détailler les impôts différés par nature de la façon suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
impôts différés sur retraitements de la juste valeur des matériels de location	(785)	(314)
impôts différés sur retraitements de crédit bail et crédit bail adossé	46	518
impôts différés sur provision pour engagements de retraite	1 086	969
impôts différés sur retraitement des marges internes sur stocks et immobilisations	4 180	3 435
impôts différés sur provisions non déductibles	8 854	5 850
impôts différés sur différence de durée d'amortissement et frais de R&D	(2 256)	(3 789)
impôts différés sur portefeuille clients Acarlar	(921)	(1 286)
impôts différés sur déficits fiscaux	9 418	12 512
impôts différés sur autres retraitements de consolidation	(1 393)	(1 685)
impôts différés sur autres écarts temporaires	831	(1 886)
effet du plafonnement des impôts différés actifs	(8 361)	(5 520)
TOTAL ⁽¹⁾	10 699	8 804

(1) Dont 22 200 K€ d'impôts différés actifs et (11 501) K€ d'impôts différés passif (20 193 K€ et (11 389) K€ au 31/12/2023).

La variation des impôts différés nets au cours de l'exercice est la suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
SOLDE NET DÉBUT D'EXERCICE	8 804	2 023
Produit / (charge) d'impôts différés	2 995	6 259
Impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global	(1 865)	579
Autres		69
Ecart de conversion	765	(126)
SOLDE NET FIN D'EXERCICE	10 699	8 804

Les impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global concernent principalement l'impact net du change latent sur les comptes courants qualifiés d'investissements nets.

La ligne autres est constituée d'un reclassement d'un impôt généré par des différences fiscales temporaires générant des impôts différés.

NOTE 28 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

La note 40 sur l'information sectorielle présente le détail des produits des activités ordinaires.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 29 - COÛTS DES VENTES

	31/12/2024	31/12/2023
Coûts de production des ventes	(466 793)	(608 197)
Dotation nette sur dépréciation des stocks	(689)	(495)
Coûts de garantie	(9 964)	(9 326)
TOTAL	(477 446)	(618 018)

NOTE 30 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX

	31/12/2024	31/12/2023
Frais administratifs	(51 415)	(49 104)
Dotation nette sur dépréciation des créances clients	(1 364)	831
Frais de direction	(12 563)	(14 036)
TOTAL	(65 342)	(62 309)

NOTE 31 - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

	31/12/2024	31/12/2023
Production immobilisée frais de développement	4 974	5 000
Amortissement des frais de développement	(4 476)	(4 335)
Crédit impôt recherche	2 208	2 524
Frais de développement engagés	(17 266)	(17 525)
TOTAL	(14 561)	(14 336)

NOTE 32 - GAINS ET PERTES DE CHANGE

en résultat opérationnel	31/12/2024	31/12/2023
Pertes et gains de change réalisés	(1 698)	(2 105)
Pertes et gains de change latents	1 504	1 568
TOTAL	(194)	(537)

en résultat financier	31/12/2024	31/12/2023
Pertes et gains de change réalisés	(443)	155
Pertes et gains de change latents	(10 426)	(20 054)
TOTAL	(10 870)	(19 901)

TOTAL	(11 064)	(20 438)
--------------	-----------------	-----------------

Les gains et pertes de change liés à des sous-jacents considérés comme des éléments de financement (principalement de nos filiales) sont présentés au sein du résultat financier.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, l'application de la norme IAS 29 pour les entités argentine (réévaluation des comptes en pesos et conversion du compte de résultat au taux de clôture) et turques (réévaluation des comptes en livre turque et conversion du compte de résultat au taux de clôture) a généré une charge totale de (3,2) M€ dans les gains et pertes de change comptabilisés en résultat financier.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 33 - CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

	31/12/2024	31/12/2023
Achats de matières premières et autres fournitures consommées et variation des stocks de produits finis	(340 436)	(472 116)
Charges externes	(101 125)	(120 531)
Impôts et taxes	(7 971)	(3 739)
Frais de personnel	(119 945)	(116 251)
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	(25 389)	(23 216)
Gains et pertes de change	(194)	(537)
Autres charges et produits d'exploitation	(43)	3 973
TOTAL	(595 103)	(732 417)

NOTE 34 - CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	(88 795)	(87 668)
Charges sociales	(29 341)	(27 471)
Participation et intéressement des salariés	(1 569)	(902)
Indemnités de départ à la retraite	(240)	(210)
TOTAL	(119 945)	(116 251)

Les frais de personnel sont imputés aux rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

NOTE 35 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	31/12/2024	31/12/2023
Coûts de réorganisation divers	(3 622)	447
Coûts des litiges nets de dotations / reprises sur provisions	(114)	(3 850)
Diverses régularisations sur exercices antérieurs	-	-
Réévaluation des immobilisations incorporelles	4 653	4 169
Autres	(162)	3 938
TOTAL	755	4 704

Les coûts des réorganisations de (3,6) M€ concernent principalement la filiale russe pour (2,2) M€ et également Haulotte Group S.A. et les filiales chinoises. Concernant la Russie, les actifs de la filiale (y compris la trésorerie) ont été provisionnés intégralement, leur valeur recouvrable étant dorénavant à zéro pour le Groupe.

En complément, +4,7 M€ sont enregistrés au titre de l'application d'IAS 29 en Turquie (impacts bilanciers présentés en notes 8 et 9)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 36 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions et intérêts d'emprunts et découverts bancaires	(14 558)	(12 482)
Coût des transferts d'actifs financiers	(1 113)	(1 093)
Intérêts sur contrats de leasing	(1 133)	(1 112)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(16 804)	(14 687)
Gains / (pertes) sur déboucllement d'instruments financiers		-
Autres	990	3 933
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	990	3 933
TOTAL	(15 814)	(10 754)

NOTE 37 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts exigibles	(6 940)	(7 033)
Impôts différés	2 995	6 259
TOTAL	(3 945)	(774)

NOTE 38 - RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGE D'IMPÔT RÉELLE ET THÉORIQUE

La différence entre le taux effectif d'imposition de 20,69% (76,79% en décembre 2023) et le taux normal en France de 25,20 % s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat comptable consolidé avant impôt	19 069	1 008
(PRODUIT) / CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE AU TAUX EN VIGUEUR POUR L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	4 805 25,20%	260 25,83%
Impact tx d'imposition	(642)	379
Différences permanentes	(1 877)	2 461
Impact de l'utilisation de déficits fiscaux n'ayant pas été activés	2 265	(184)
Impact des intégrations fiscales et des crédits d'impôt	(683)	(1 882)
éléments comptabilisés en "autres éléments du résultat global"	(1 865)	-
Autres	1 942	(260)
(PRODUIT) / CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE	3 945 20,69%	774 76,79%

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 39 - RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exception des actions acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation afin de tenir compte de la conversion de toutes les actions potentiellement dilutives. Un calcul est réalisé pour déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à leur juste valeur (moyenne annuelle des valeurs boursières de l'action) en fonction de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions ainsi déterminé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

En Euros	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE EN MILLIERS EUROS	15 085	186
Nombre total d'actions en circulation	31 371 274	31 371 274
Nombre d'actions propres	1 933 577	1 913 475
NOMBRE D' ACTIONS UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE ET DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	29 437 697	29 457 799
Résultat par action attribuable aux actionnaires		
- de base	0,51	0,01
- dilué	0,51	0,01

NOTE 40 - INFORMATION SECTORIELLE

40.1 RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE

Chiffre d'affaires par activité	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Vente d'engins de manutention et de levage *	539 264	84	669 434	88
Locations d'engins de manutention et de levage	22 875	4	19 334	3
Services	77 963	12	70 608	9
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	640 101	100	759 375	100

* Les ventes financées s'élèvent à 35,6 M€ (contre 53,0 M€ au 31 décembre 2023) et les produits d'intérêts sur ventes financées s'élèvent à 3,0 M€ (contre 2,9 M€ au 31 décembre 2023)

40.2 PRINCIPAUX INDICATEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux trois secteurs d'activité du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

En k€	31/12/2024					31/12/2023				
	Prod. - Distrib. de machines	Location de machines	Services	Autres	Total	Prod. - Distrib. de machines	Location de machines	Services	Autres	Total
ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT										
Produits des activités ordinaires	539 264	22 875	77 963		640 101	669 434	19 334	70 608		759 375
Résultat Opérationnel Courant	40 861	6 151	16 597	(21 753)	41 856	28 185	3 525	12 634	(17 387)	26 958
ACTIFS SECTORIELS										
Stocks	199 541	-	20 113	-	219 654	196 732	-	17 313	-	214 045
Créances clients*	109 699	5 228	18 199	-	133 126	162 920	4 615	18 287	-	185 822

* Inclus les créances sur opérations de financement

Les notes 41 à 43 détaillent les variations du tableau de flux de trésorerie.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 41 - DÉTAIL DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31/12/2024	31/12/2023
Variations des stocks	(5 251)	11 509
Variations des dépréciations des stocks	978	561
Variations des créances clients	45 102	(5 997)
Variation de la dépréciation des créances clients	2 623	2 285
Variations des dettes fournisseurs	(23 865)	(24 132)
Variations des autres dettes et autres créances	(3 866)	3 054
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	15 721	(12 720)

NOTE 42 - DÉTAIL DE LA VARIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

	31/12/2024	31/12/2023
Variations des créances brutes	2 134	12 079
Variations des dépréciations		
VARIATIONS DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	2 134	12 079

Les opérations de financement des ventes regroupent le crédit-bail adossé, la location financement, les engagements de poursuite de loyers et les engagements de pools de risque.

Les transactions assorties d'engagements de pools de risque et d'engagement de poursuite de loyers par le Groupe sont des opérations caractérisées par un parfait adossement des créances et des dettes dont l'évolution parallèle ne génère aucun flux de trésorerie. Les créances et les dettes (de même montant) s'éteignent au fur et à mesure des paiements de loyers par le client à son organisme de financement. Ainsi ces opérations sont neutralisées au niveau du tableau de trésorerie car sans incidence en termes de trésorerie.

La variation des créances liées au crédit-bail adossé et à la location financement est présentée comme composante de la trésorerie d'activité ci-dessus. En revanche, la variation de la dette correspondante (strictement adossée à la créance ou résultant d'un financement global depuis que les contrats de crédit-bail adossé ont été rachetés par le biais d'un emprunt syndiqué) est présentée dans les flux de financement.

NOTE 43 - COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE

	31/12/2024	31/12/2023
Caisses et comptes à vue	34 685	33 290
SICAV monétaires et titres négociables	122	8 132
TRÉSORERIE DU BILAN	34 807	41 422
Découverts bancaires (voir note 21)	(14 427)	(36 660)
TRÉSORERIE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	20 381	4 762

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 44 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

44.1 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

La Société Solem S.A.S, est l'actionnaire majoritaire de Haulotte Group S.A., avec 60,43 % du capital social au 31 décembre 2024.

Haulotte Group a réalisé avec Solem des produits à hauteur de 30 K€ en 2023 et 30 K€ en 2024, et a été facturé par Solem d'un montant de charges de 2 786 K€ en 2023 et 2 621 K€ en 2024 correspondant principalement aux charges engagées pour le Groupe par deux dirigeants comme décrit dans le paragraphe suivant.

Telescopelle a versé 79 K€ en 2024 à Solem (75 K€ en 2023) au titre d'une clause de retour à meilleure fortune suite à un abandon de créances consenti le 31 décembre 2001 pour 1 220 K€. Le solde de l'abandon dont le remboursement est attendu s'élève à 172 K€ au 31 décembre 2024.

44.2 SOMMES ALLOUÉES AUX DIRIGEANTS

Les sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 928 K€ en 2024 (1 198 K€ en 2023) à la charge du Groupe pour l'exercice écoulé. L'ensemble des rémunérations correspond à des avantages à court terme (rémunération fixe et variable).

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé par Solem S.A.S. le prix de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice des dirigeants actuels ou d'anciens dirigeants.

NOTE 45 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de rachat*	0	0
Garanties sur financement export**	83	271

* Les engagements de rachat correspondent aux garanties de valeur résiduelle consenties par le Groupe dans le cadre de contrats de financement de ses clients.

** Des contrats de financement export sont mis en place pour certains clients. Des organismes spécialisés garantissent aux Banques ces contrats à hauteur d'un certain pourcentage. Le Groupe donne alors une contre- garantie complémentaire à l'établissement financier pour le pourcentage non couvert.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 46 - EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	31/12/2024	31/12/2023
Effectif moyen de l'exercice	1 942	2 019

NOTE 47 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En euros HT	PricewaterhouseCoopers Audit SAS		BM&A	
Certification des comptes	229 206	90%	257 633	100%
Services autres que la certification des comptes	25 000	10%		0%
TOTAL	254 206	100%	257 633	100%

Les services autres que la certification des comptes concerne l'émission du rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales.

NOTE 48 - EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 18 mars 2025, aucun évènement postérieur à la clôture n'est survenu.

Concernant les éléments relatifs à la continuité des financements du groupe, voir la note 21.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

PricewaterhouseCoopers Audit

Grand Hôtel Dieu
3 Cour du Midi, CS 30259
69287 Lyon Cedex 02

BM&A

11 rue de Laborde,
75008 Paris

A l'assemblée générale de la société Haulotte Group SA

Rue Emile Zola

42420 Lorette

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Haulotte group SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 21 « Emprunts et dettes financières » de l'annexe qui expose la situation de financement de la société au regard du non-respect très probable de ses ratios contractuels au 30 juin 2025. Cette situation pourrait rendre exigible les dettes d'un montant total de 177 millions d'euros. La poursuite de ces financements reposerait sur la demande et l'obtention d'un nouvel accord de dérogation du respect des ratios de la part des prêteurs. La non-obtention d'un tel accord serait susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation de la société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

EVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT CLIENT

Risque identifié

Le Groupe opère auprès d'une clientèle diversifiée dont la situation financière peut être impactée par la cyclicité des marchés et de données géopolitiques pouvant limiter leur liquidité à court terme. Ces éléments sont susceptibles de remettre en cause le respect des échéanciers contractuels de règlement.

Au 31 décembre 2024, les créances clients et comptes rattachés (y compris les créances sur opérations de financement) représentent une valeur brute de 153 817 milliers d'euros et une valeur nette de 133 126 milliers d'euros.

Comme énoncé dans les notes 4.7, 5 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés, l'appréciation du risque client et par conséquent l'évaluation d'une éventuelle dépréciation reposent sur l'analyse conjointe d'une part, de la situation financière individuelle du client appréhendée notamment au regard de l'historique des relations et des perspectives du marché dans lequel il opère et, d'autre part, de la probabilité de récupération par le Groupe des actifs sous-jacents en cas de défaillance.

Compte tenu du caractère significatif des créances dont l'échéance peut varier selon les types de financement et des jugements et hypothèses pris en compte par la Direction pour l'évaluation des dépréciations des créances clients et comptes rattachés, nous avons considéré que l'évaluation du risque de crédit client constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne concernant l'évaluation du risque de crédit client mises en place par la Direction ;
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses retenues pour l'évaluation des risques de crédit clients y compris le caractère plausible de reprise des machines le cas échéant ;
- Vérifier les données de base servant à l'évaluation des provisions des créances clients en cas d'horizon de recouvrement supérieur à un an.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion[1] du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général délégué. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Haulotte group SA par votre assemblée générale du 28 mai 2015 pour le cabinet BM&A et du 2 octobre 1998 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet BM&A était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la vingt-septième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées

Fait à Lyon, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Matthieu Moussy

BM&A

Alexis Thura

